CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 juin 2017 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1ER MAI 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mai 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mai 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-cinquante-neuf-mille-deux-cent-cinquante-quatre-dollars et quarante-quatre-cents (159,254.44$) de déboursés et dix-mille-six-cent-quarante-deux-dollars et vingt-sept-cents (10,642.27$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-soixante-neuf-mille-huit-cent-quatre-vingt-seize-dollars et soixante-et-onze-cents (169,896.71$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a. directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-04**

**DÉPÔT-RAPPORT SEMESTRIEL-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JANVIER À JUIN 2017**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal le rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2017, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-05**

**DÉPÔT-RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L’EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal le rapport financier et du rapport du vérificateur pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur se terminant le 31 décembre 2016 tel que préparé et présenté par Monsieur René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-06**

**ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS ET DU FAIT QU’ILS ONT ÉTÉ SUR DES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2-PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)-EXERCIER FINANCIER 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit attester de la véracité des frais encourus dans le cadre du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL) tels que décrits dans le rapport financier pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu’ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l’exercice financier 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-07**

**AUTORISATION DE NÉGOCIATIONS AVEC LE PROPRIÉTAIRE MONSIEUR GINO SAVARD POUR L’ACQUISITION DU TERRAIN DÉTERMINÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE l’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise aux normes de l’eau potable, la Municipalité de Sainte-Félicité doit acquérir un terrain appartenant à Monsieur Gino Savard;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a été déterminé dans le cadre des études du projet de mise aux normes de l’eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire Monsieur Réginald Desrosiers et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à négocier avec le propriétaire Monsieur Gino Savard pour l’acquisition du terrain déterminé dans le cadre du projet de mise aux normes de l’eau potable.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-08**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS-PROJET INTITULÉ : UN CALENDRIER D’ACTIVITÉS POUR CHASSER L’ENNUI**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE Madame Johanne Dion, conseillère, soit autorisé à faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour le projet intitulé : Un calendrier d’activités pour chasser l’ennui;

QUE Madame Johanne Dion, conseillère, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-09**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION-TRAVAUX DE FAUCHAGE-ÉTÉ 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux de fauchage le long des routes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à demander sur invitation des soumissions pour des travaux de fauchage le long des routes de la Municipalité pour la saison estivale 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-10**

**AUTORISATION-LETTRAGE DU CAMION NEUF DODGE RAM 1500-LINE 2000**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire identifier le camion neuf dodge Ram 1500;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire identifier le camion neuf dodge RAM 1500 par l’entreprise Line 2000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-11**

**DÉSIGNATION-INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE-MONSIEUR FÉLIX MATHIEU-BÉGIN-SERVICE D’AMÉNAGEMENT ET D’URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’en date du 06 octobre 2014, la Municipalité de Sainte-Félicité a adopté la résolution numéro 2014-10-06 afin de désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie fournit des services en matière d’aménagement et d’urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Julien Mainville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a recruté un inspecteur en bâtiment surnuméraire, Monsieur Félix Mathieu-Bégin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE désigner, à titre d’inspecteur en bâtiment surnuméraire de la MRC de La Matanie, Monsieur Félix Mathieu-Bégin, et ce, pour la durée du congé de maladie de Monsieur Yvan Lajoie;

D’autoriser Monsieur Félix Mathieu-Bégin à accorder et délivrer des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-12**

**AUTORISATION-NETTOYAGE DU PUITS HUMIDE DE LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES-NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit procéder au nettoyage du puits humide de la station de pompage des eaux usées annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la firme Nordikeau inc. à procéder au nettoyage du puits humide de la station de pompage des eaux usées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-13**

**DEMANDE D’AUTORISATION-REMPLISSAGE DE FOSSÉ FACE AU 215 RUE SAINT-JOSEPH-MONSIEUR BERTHIER TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la demande de remplissage de fossé de Monsieur Berthier Tremblay, propriétaire du 215 rue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu majoritairement (Madame Johanne Dion se retire dans ce dossier à cause du lien de parenté)

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise Monsieur Berthier Tremblay, propriétaire du 215 rue Saint-Joseph, à procéder au remplissage du fossé en front de la propriété selon les normes, le tout à ses frais et sous la supervision de l’employé municipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-14**

**EXCLUSION DE LA GESTION DE L’OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L’ALÉNA**

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l’ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, lors d’une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d’ingrédients laitiers qui vient d’être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l’Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE L’ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l’Accord sur l’agriculture de l’organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l’entrée en vigueur de l’ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d’une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 tonnes, valant plus d’un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l’ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l’exclusion de la gestion de l’offre dans les négociations de l’ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d’emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l’offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l’ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu’au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l’offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l’offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande au Gouvernement du Canada d’exclure la gestion de l’offre de toute renégociation de l’Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s’assurer que préserver intégralement la gestion de l’offre.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-15**

**SUBVENTION DE 50 000$-AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL-TRAVAUX D’ASPHALTAGE DE LA RUE BÉLANGER ET DE LA ROUTE DE L’ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 19 mai 2017, Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, Leader parlementaire de l’opposition officielle, confirmait la recommandation au Ministère des Transports d’accorder à la Municipalité de Sainte-Félicité une subvention maximale de 50 000$ pour les travaux d’asphaltage de la rue Bélanger et de la route de l’Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 19 mai 2017 de Monsieur Pascal Bérubé, député.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-16**

**APPELS D’OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE SUR LE SITE SEAO-TRAVAUX D’ASPHALTAGE EN BÉTON BITUMINEUX-PROJET NUMÉRO 2017-06-16-Été 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux d’asphaltage en béton bitumineux dans certains secteurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à plus de cent-mille-dollars (100,000$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à procéder au lancement de l’appel d’offres sur le site du SEAO pour des travaux d’asphaltage en béton bitumineux été 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-17**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-CLUB DE PÉTANQUE LE MARRONNIER DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande d’aide financière du Club de pétanque le Marronnier de Sainte-Félicité pour le tournoi qui aura lieu le 8 juillet 2017 dans le cadre du festival Weed-end en Fête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d’un montant de 100.00$ au Club le Marronnier de Sainte-Félicité;

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire numéro 02-11000-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-18**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 119 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit reprendre la procédure pour l’adoption d’un règlement concernant un code d’éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU’un projet de règlement a été présenté par le conseiller Monsieur Fidélio Simard lors de la séance ordinaire tenue le 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné par Monsieur Fidélio Simard lors de la séance ordinaire tenue le 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT qu’un avis public a été publié conformément à la Loi, le 2 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le Règlement numéro 119 remplaçant le règlement numéro 115-Code d’éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-19**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-23001/137, 2E RANG VEILLEUX-MONSIEUR PIERRE SIMARD**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Pierre Simard pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme en regard de l’immeuble situé au 137, 2e rang Veilleux (Lots : 3168822, 3168823);

CONSIDÉRANT QU’un avis a été publié conformément à la Loi, le 18 mai 2017, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande au Conseil municipal l’approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure numéro 2017-23001 afin de :

1° Permettre deux (2) usages complémentaires par usage principal au lieu d’un seul usage complémentaire par usage principal. Les usages complémentaires envisagées sont : gîte touristique et activité artisanale de type boutique d’artisanat.

2° Permettre que chaque usage complémentaire puisse avoir son affichage. Pour l’activité artisanale, permettre deux (2) enseignes de 8 pouces X 60 pouces fixées au toit de la galerie avant et pour le gîte touristique permettre une enseigne de 8 pouces X 86 pouces fixée au toit de la galerie avant.

3° Permettre un empiétement d’au plus de 3,0 mètres dans la marge de recul avant de 8,0 mètres pour faire l’escalier menant à la galerie latérale projetée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-20**

**AUTORISATION-COMMANDE DE SEL À GLACE-MINES SELEINE-50 TONNES**

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de se procurer du sel à glace pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT l’article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq-mille-dollars (25 000$);

CONSIDÉRANT QUE le coût de l’achat et de la livraison de sel à glace s’établit à moins de vingt-cinq-mille-dollars (25 000$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE retenir les services de Mines Seleine pour la fournitures de cinquante (50) tonnes de sel à glace pour la somme de cent-neuf-dollars et soixante-quinze-cent (109.75$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2017-2018;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties en cause;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé soit autorisé à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie, conformément à l’article 961 du* ***Code municipal du Québec*** *que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02-33000-635.*

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 120 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Madame Johanne Dion, conseillère, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption à une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le Règlement numéro 120, intitulé : « Règlement numéro 120 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certaines routes de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-21**

**APPROBATION-LISTE DES CRÉDITS OU CORRECTIONS DE TAXES 2017**

CONSIDÉRANT la liste déposée des crédits ou corrections de taxes 2017 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des crédits ou corrections de taxes 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-22**

**AUTORISATION-ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE-SECTEUR VILLAGE-SAISON ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire installer des jardinières à suspendre dans le secteur du village et au bureau municipal pour la saison estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’autoriser l’achat et l’installation de jardinières dans le secteur du village de la Municipalité et au bureau municipal

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l’achat de trente-deux (32) jardinières pour un montant d’environ six-cent-dollars (600.00$), remboursable par le Corporation de développement de Sainte-Félicité.

**ANNEXION DE LA PROPRIÉTÉ AU RÉSEAU D’AQUEDUC DE MONSIEUR RAYMOND OUELLET-DEMANDE DE MONSIEUR BERNARD HARRISSON**

Monsieur Bernard Harrisson, conseiller, informe le Conseil municipal qu’il a été contacté par l’avocat de Monsieur Raymond Ouellet concernant l’annexion au réseau d’aqueduc de la propriété de M. Ouellet.

Le maire informe que toute demande doit être adressée au bureau municipal et non auprès des élus municipaux.

**DROIT DE MUTATION-DEMANDE DE MADAME JOHANNE DION**

Madame Johanne Dion, conseillère, demande que l’information concernant le droit de mutation pour chaque transaction immobilière notariée soit transmise dans le prochain Petit Journal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h38, Fin : 19h49)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-06-23**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 05 juin 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h50.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier